



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

24 MARS 2014

164

Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 24 mars 2014

Monsieur le Président,

Par la présente, Je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, ainsi qu'à Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.

Le site internet de la « Maison de l'Orientation » énonce dans sa présentation : « *Une structure commune pour toutes les administrations et services qui aident les adolescents et adultes à s'orienter dans la vie scolaire, étudiante et active.* »

Or, force est de constater que le Centre de documentation et d'Information sur l'enseignement supérieur (CEDIES) n'est pas représenté à la Maison de l'Orientation, alors qu'il vise la même population.

Ensuite, l'entreprenariat n'est pas représenté, alors que la création d'entreprise peut être une réelle alternative pour les jeunes qui n'arrivent pas à se décider quant à leur orientation professionnelle.

Finalement, j'estime que les heures d'ouverture (de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00) ne sont pas très pratiques pour les personnes employées ou en formation, qui devraient pouvoir se renseigner pendant leur pause de midi ou après leur travail.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres :

- Pourquoi le CEDIES n'est-il pas représenté à la Maison de l'Orientation ?
- Messieurs les Ministres n'estiment-ils pas qu'il serait approprié qu'un conseiller spécialisé dans la création d'entreprises y soit présent afin d'encourager l'esprit d'entreprise auprès des jeunes à la recherche d'un emploi et les conseiller pour la création de leur entreprise ?
- Messieurs les Ministres n'envisagent-ils pas d'étendre les heures d'ouverture de ce guichet unique ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Tess Burton  
Députée



Luxembourg, le 30 avril 2014

Coordination générale

Monsieur le Président de la Chambre des  
Députés  
19, rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 Luxembourg

**Réponse commune du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire à la question parlementaire N° 164 de la Députée Tess Burton**

En septembre 2012 la Maison de l'orientation (MO) en tant que structure commune des administrations et services étatiques œuvrant dans le domaine de l'information et d'orientation scolaire et professionnelle pour les jeunes et adultes a ouvert ses portes à Luxembourg-Ville.

L'idée d'une structure commune repose sur les conclusions du FORUM orientation, chargé en 2007 par la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle d'élaborer un concept et une stratégie nationaux de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle tout au long de la vie. Ainsi le FORUM a recommandé dans ses conclusions en juillet 2010 :

« (...) en ce qui concerne la coordination :

1. de créer, eu égard à la régionalisation actuelle des différents services, une « maison de l'orientation » centrale qui agira aussi régionalement, tout en ne fournissant qu'au niveau nationale un service complet ;
2. de définir une structure reprenant toutes les parties prenantes politiques et professionnelles concernées, dont la mission sera de conseiller et de coordonner les services offerts par la « maison de l'orientation » ;
3. de faire développer conjointement par la « maison de l'orientation » et cette structure de coordination un service de qualité élémentaire à prester par tous les services régionaux. »

Depuis lors des activités communes ont été mises en place, la coordination de ces activités de la MO est assurée par un groupe de pilotage, qui est composé des services suivants :

- du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) :
  - o le Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS),

- l'Action locale pour jeunes (ALJ),
- la Cellule d'accueil scolaire pour nouveaux arrivants (CASNA),
- le Service nationale de la jeunesse : unité transition – antenne centre,
- du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire :
  - le Service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'Emploi (OP - Adem),
- du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :
  - le Centre de documentation et d'information sur les études supérieures (Cedies).

Le Cedies n'est pour l'instant pas présent physiquement en tant que service dans la MO. Il participe de façon régulière aux activités communes de la MO, comme les séances d'information dans le cadre des projets d'orientation au sein des différents lycées, aux journées d'emploi et études, ...

Par ailleurs le Gouvernement a exprimé sa volonté de créer un cadre légal pour la MO. Pour l'instant les ministères impliqués sont en train d'élaborer un projet de loi, qui entre autre précisera le rôle des différents acteurs impliqués dans l'orientation tout au long de la vie.

En ce qui concerne le volet de la création d'entreprise, il est à préciser que le droit d'établissement est de la compétence des chambres professionnelles patronales et qu'elles ont des services spécialisés en la matière. Néanmoins dans le souci de promouvoir auprès des jeunes l'esprit d'entreprise, un contact régulier entre les différentes associations des jeunes entrepreneurs et la MO est à prévoir. Il en est de même du service employeur de l'Adem qui possède un savoir en la matière.

Les heures d'ouverture de la MO ont été adaptées depuis décembre 2013 et actuellement les portes sont ouvertes au public de 8.30 à 12.00 et de 13.00 à 17.00 heures. De plus des rendez-vous pour des entretiens individuels peuvent être pris suivant convenance entre 8.00 et 18.00 heures. Il reste à noter que des réflexions d'une extension des heures d'ouverture sont menées, mais que la mise en œuvre dépend de la disponibilité de ressources humaines.



Claude Meisch  
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse